



GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck
La ministre

Au Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Saint-Gilles
Maison communale
Place Maurice Van Meenen 39
1060 Bruxelles

*Environnement
Energie
Rénovation Urbaine*

Contact : Pierre BURNIAT
T 02/517.14.35
F 02/517.14.90
pburniat@huytebroeck.irisnet.be

Nos Réf : EH/12/PIB/mep/94210
Vos Réf :

Concerne : Contrat de Quartier Durable « Bosnie »
Approbation – Subsidiation.

Annexes

Bruxelles, **21 DEC. 2012**

Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le programme quadriennal du contrat de Quartier Durable Bosnie que vous lui avez transmis moyennant le respect de l'enveloppe budgétaire attribuée par la Région de Bruxelles-Capitale.

Un montant de 10 900 000,00 EUR a été octroyé à la réalisation des opérations prévues conformément au tableau modificatif ci-annexé.

Le Gouvernement a également approuvé le programme complémentaire d'opérations à charge du Service Public Fédéral Mobilité et Transport dans le cadre de l'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale. Les opérations confiées au Service Public Fédéral de Mobilité et Transport s'élèvent à 3 125 000 EUR.

J'attire votre attention sur le fait que l'approbation en question est assortie de recommandations, de conditions suspensives ainsi que d'une condition impérative :

- une recommandation implique que la Commune doit en tenir compte ou s'en écarter de manière expressément motivée dans le cadre de l'exécution du programme.
- une condition suspensive implique que la partie des subsides concernée est tenue en suspens au niveau de l'ordonnancement budgétaire tant que la condition n'est pas remplie.

Recommandations:

- Les projets concernant la mobilité doivent s'inscrire dans le plan régional Iris II adopté par le Gouvernement. Il s'agit notamment des objectifs suivants :

- diminuer la circulation de 20% (trafic motorisé individuel)
- la réalisation d'un transfert modal, notamment par l'amélioration de la circulation des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

Les projets de formation et d'insertion socioprofessionnelle seront développés et mis en œuvre avec l'implication d'Actiris et de Bruxelles Formation et du VDAB.

Les opérateurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle veilleront à rendre les formations accessibles et attractives pour le public féminin.

Opérations pole ECAM (projet phare): l'avis du maître Architecte est à solliciter

Opération 4.1 (rénovation 'Centrale électrique') : le budget sera réévalué pour tenir compte, si nécessaire des frais liés à la pollution éventuelle.

Opération 1.4 (création de logements publics rue Théodore Verhaegen 110) : le budget semble sous-estimé et sera réévalué si nécessaire.

Opération 4.3 (Point d'appui et dispositif d'accrochage) : le dispositif d'accrochage sera défini plus en détail.

Opération 5.2 (revitalisation commerciale): les cellules vides place Bethléem pourraient être animées via des occupations temporaires.

Opération 5.4 (café couture) : le projet de Café couture sera détaillé afin de clarifier le rôle des partenaires ayant déjà mis sur pied l'atelier couture, afin d'établir le planning pour la création d'une ILDE, afin de déterminer le nombre d'ateliers qui bénéficieront des investissements du contrat de Quartier Durable (atelier existant, nouveaux ateliers pour toutes les personnes en attente).

Conditions suspensives :

Pour toutes les infrastructures, il y a lieu d'établir un plan de gestion qui garantisse la pérennisation des investissements consentis et le bon fonctionnement des lieux.

Projet phare (ECAM) : le projet phare doit présenter des objectifs ambitieux en matière environnementale.

Opération 1.1.a Crèche : la surface réservée à la crèche devra être suffisante pour permettre la réalisation du projet.

Opération 1.1.b Accueil extra-scolaire IBO : la surface destinée au projet d'accueil extra-scolaire est fixée à 520m²

Opération 2.1 (création de logements publics place Bethléem) : le financement Beliris est reporté sur l'acquisition des logements du n°118.

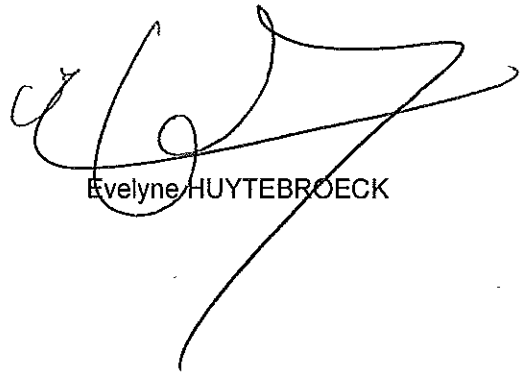
Opération 5.1 (accompagnement et suivi d'entreprises) : le projet doit être porté par un des types de bénéficiaires décrits dans la réglementation : communes, CPAS, OIP, AIS ou asbl.

Condition impérative :

Les biens dont l'acquisition est financée par Beliris dans le cadre du contrat de Quartier Durable Bosnie doivent être acquis par la Commune et rester en pleine propriété dans son patrimoine.

La présente lettre de notification et d'obligations fait partie intégrante de l'arrêté de subside du 13 décembre 2012.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Evelyne HUYTEBROECK

Tableau 2A : Programme proposé à l'approbation du Gouvernement - Opérations prioritaires

Opération	Intitulé	Part Région	%	Part Commune	%	Total programme	Bolitic	Associé	Investissement total
Projet phare									
1.1	création d'équipements et de locaux associatifs								
1.1.a	Crèche	275.025,00 €		14.475,00 €		289.500,00 €	91.443,40		380.943,40 €
1.1.b	Ibo et scolarisation	802.750,00 €		42.250,00 €		845.000,00 €	246.376,00		1.091.376,00 €
1.1.c	Salle sport	1.661.550,00 €		87.450,00 €		1.749.000,00 €	705.313,10		2.454.313,10 €
1.1.d	Atelier bois	111.625,00 €		5.875,00 €		117.500,00 €	44.537,20		162.037,20 €
1.1.d	Cité des jeunes	267.900,00 €		14.100,00 €		282.000,00 €	89.074,40		371.074,40 €
1.1.d	Cohésion sociale de la Mission locale/Projet Solidaire	756.437,50 €		39.812,50 €		796.250,00 €	232.162,00		1.028.412,00 €
1.1.e	Resto du cœur	229.900,00 €		12.100,00 €		242.000,00 €	114.659,60		356.659,60 €
1.1.f	Accueil et cafétéria sociale	585.437,50 €		30.812,50 €		616.250,00 €	215.105,20		831.355,20 €
1.2	création d'un parc urbain en intérieur d'ilot	1.167.371,88 €	95,00%	61.440,63 €		1.228.812,51 €	828.284,80		2.057.097,31 €
1.3	création de logements publics rue du Tir 12	427.500,00 €	95,00%	22.500,00 €		450.000,00 €	142.140,00		592.140,00 €
1.4	création de logements publics rue Théodore Verhaegen 110	320.625,00 €		16.875,00 €		337.500,00 €	94.760,00		432.260,00 €
1.5	appel à projets occupation temporaire	60.000,00 €	100,00%			60.000,00 €			60.000,00 €
Rénovation du bâti									
2.1	création de logements publics place Bethléem								
2.1.a	Chaussée de Forest 116 - logement	338.200,00 €	95,00%	17.800,00 €		356.000,00 €			356.000,00 €
2.1.b	Chaussée de Forest 116 - commerce	139.412,50 €	95,00%	7.337,50 €		146.750,00 €			146.750,00 €
2.1.c	Chaussée de Forest 118 - logements	187.050,00 €	83,13%	37.950,00 €		225.000,00 €	309.000,00 €		534.000,00 €
2.1.d	Chaussée de Forest 118 - commerce	238.320,00 €	90,00%	26.480,00 €		264.800,00 €			264.800,00 €
2.2	accompagnement et sensibilisation aux primes	334.000,00 €	100,00%			334.000,00 €			334.000,00 €
Cadre de vie/ espaces publics									
3.1	aménagement paysager de la rue de Bosnie	40.000,00 €	17,02%	195.000,00 €		235.000,00 €			235.000,00 €
3.2	maillage ludique	560.000,00 €	100,00%			560.000,00 €			560.000,00 €
3.3	verdunisation de la rue du Tir	30.000,00 €	100,00%			30.000,00 €			30.000,00 €
3.4	action verdunisation	167.000,00 €	100,00%			167.000,00 €			167.000,00 €
3.5	potagers de balcon	130.000,00 €	100,00%			130.000,00 €			130.000,00 €
3.6	potagers collectifs-Foyer							20.000,00 €	20.000,00 €
Pôle social									
4.1	Rénovation du CPAS - 'Centrale électrique'	400.000,00 €	100,00%			400.000,00 €			400.000,00 €
4.2	Epicerie sociale avec ISP	100.000,00 €	100,00%			100.000,00 €			100.000,00 €
4.3	Point d'appui et dispositif d'accrochage	75.000,00 €	100,00%			75.000,00 €			75.000,00 €
4.4	remobilisation	75.000,00 €	100,00%			75.000,00 €			75.000,00 €
Pôle économique									
5.1	accompagnement et suivi d'entreprises	245.000,00 €	100,00%			245.000,00 €			245.000,00 €
5.2	revitalisation commerciale Bethléem et Verhaegen	35.000,00 €	100,00%			35.000,00 €			35.000,00 €
5.3	Solidaire	69.000,00 €	100,00%			69.000,00 €			69.000,00 €
5.4	Café couture	85.000,00 €	100,00%			85.000,00 €			85.000,00 €

Pôle socioculturel									
6.1	thématique générale l'alimentation	25.000,00 €	100,00%			25.000,00 €			25.000,00 €
6.2	rue de Belgrade participation	60.000,00 €	100,00%			60.000,00 €			60.000,00 €
6.3	appel à projets jeunes	75.000,00 €	100,00%			75.000,00 €			75.000,00 €
6.4	La Tricoterie - Fabrique de liens	80.000,00 €	100,00%			80.000,00 €			80.000,00 €
6.5	Parlez-vous saint-gillois?	80.000,00 €	100,00%			80.000,00 €			80.000,00 €
6.6	Handi-Percussion	30.000,00 €	100,00%			30.000,00 €			30.000,00 €
6.7	Sciences, culture et médias pour les enfants du quartier	30.000,00 €	100,00%			30.000,00 €			30.000,00 €
Sensibilisation et communication									
7.1	mini-contrat de quartier	95.000,00 €	100,00%			95.000,00 €			95.000,00 €
7.2	communication	60.000,00 €	100,00%			60.000,00 €			60.000,00 €
Cellule CdQ									
	chef de projet, chargé de projet ECAM	420.000,00 €	100,00%			420.000,00 €			420.000,00 €
	Réserve mobilisable lors de la modification de programme	30.895,62 €	100,00%			30.895,62 €			43.039,92 €
TOTAL PROGRAMME		10.900.000,00 €	94,52%	632.258,13 €	5,48%	11.532.258,13 €	12.144,30 €	20.000,00 €	14.677.258,13 €